

DURÉE



2 jours (14 heures).

PUBLIC



Toute personne ayant nécessité d'utiliser un chariot automoteur à conducteur porté et présentant les aptitudes médicales requises. .
Caristes ou futurs caristes.

PRÉREQUIS



Opérateurs titulaires d'un titre CACES® à renouveler

Être âgé de 18 ans

Être reconnu apte à la conduite d'engins par la médecine du travail

Permis de conduire obligatoire pour les chariots dont la vitesse par construction est supérieure à 25 km/h

PLANNING



Les dates de nos formations «INTER» sont consultables sur notre site Internet guards.fr sur la page «Planning»

OBJECTIFS

Formation préparant les candidats à passer les tests avec un organisme certifié
Conduire un chariot automoteur à conducteur porté dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel.
Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite d'un chariot automoteur, conformément au Référentiel du CACES® R48g.
Réaliser les opérations de stockage et de déstockage, de transfert de charges, de chargement et de déchargement. Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite du chariot.

PROGRAMME

THEORIE

Réglementation et textes en vigueur

Notion de sécurité dans le cadre de l'utilisation d'un chariot automoteur à conducteur porté

Principes de la conduite en sécurité

Caractéristiques, classification et éléments constitutifs

Choix d'un chariot en fonction de l'espace d'évolution

Dispositifs de sécurité, la plaque de charge

Vérifications, entretien d'usage et sécurité

Vérifications avant la mise ou la remise en service et vérifications périodiques

Autorisation de conduite

Analyse des risques et les règles d'utilisation

Et équipements de protection individuelle.

PRATIQUE

Exercices pratiques de conduite de différents types de chariots en intérieur et en extérieur

PÉDAGOGIE

Méthodes pédagogiques

Un livret d'accueil est remis au stagiaire pour suivre une formation personnalisée composée de séquences théoriques en présentiel et à partir de ressources multimédia en autonomie, ainsi que d'exercices de mises en situations de travail.

Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur, ainsi que ressources multimédia et paperboard. Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.

Moyens humains

Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise et détenteur d'une qualification de testeur. Testeur qualifié par un organisme certificateur.

CONDITION DE VALIDATION

ÉVALUATION

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de chariots automoteurs à conducteur porté sont réalisées en fin de formation par un organisme certifié conformément à la Recommandation R48g de la CNAMTS, en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.

La délivrance du CACES® permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation